



Villages Anciens - Villages d'Avenir

Mars 2012

Editorial

Sommaire :

Pages 1 à 4

- Editorial
- Les stages 2012
- Comment fonctionne notre conseil d'administration
- Les alignements de frênes têtards à Lucenay-le-Duc
- Restauration d'une façade

Pages 5 à 8

- Où en est le parc national ?
- Energies alternatives
- Le schéma régional Climat-énergie
- Respect du patrimoine, nos interventions
- Savoir-faire et Faire savoir
- Patrimoine et UNESCO
- La performance énergétique des bâtiments

Rédacteurs :
Yves Simon
Sylvie Esmiol
J.M. Lagadec

maquette :
J.M. Lagadec



Chers amis adhérents,

En 2004, quand nous avons créé l'association, notre but était essentiellement de faire redécouvrir à nos concitoyens notre patrimoine bâti, son architecture, les savoir-faire de restauration et les matériaux adaptés; notre souci était aussi de les sensibiliser à la bonne insertion des constructions neuves.

Depuis lors, il s'est passé beaucoup d'évènements : les aménagements fonciers, le remplacement progressif des anciens Plans d'occupation des sols (POS) par des Plans locaux d'Urbanisme (PLU), la prise de conscience de la nécessité d'isoler les maisons, d'utiliser de nouveaux moyens de chauffage, de prévoir la production d'énergies nouvelles, le concept de trame verte et bleue, et divers projets d'aménagements, accompagnés parfois de démolitions d'éléments de patrimoine intéressants...

Nous avons donc été amenés à nous préoccuper de toutes ces questions et, en particulier, à nous intéresser de plus près à l'urbanisme et au paysage, bref à déborder largement du champ d'actions que nous nous étions fixés initialement.

Plus récemment, un évènement majeur est intervenu dans notre région : la mise en place d'un parc national.

Dès le début, notre association a milité pour la réalisation de ce parc, présentant en lui un outil d'aménagement du territoire approprié pour sauver et mettre en valeur ce riche patrimoine naturel, bâti, historique de notre petite région, une belle opportunité pour instaurer une nouvelle dynamique économique avec la venue de visiteurs, qui permettra le développement d'un tourisme vert et culturel, respectueux de l'environnement, générateur d'emplois

et de vente de produits locaux.

Dans notre haute Côte d'Or comme chez nos voisins haut-marnais, vaste territoire où aucun nouveau souffle n'a été trouvé depuis le déclin de la sidérurgie au 19ème siècle, le Parc est, selon nous, une chance à saisir.

C'est pourquoi, bien que modestement, notre association participe aux travaux du groupement d'intérêt public (GIP), étape préliminaire à l'élaboration de la charte du parc.

Ce Parc est un outil auquel nous croyons. Malgré les doutes encore présents dans les esprits, nous avons de bonnes raisons de penser que tous les acteurs économiques et culturels du territoire ainsi que les élus vont se mobiliser pour sa réussite. Ce Parc sera ce que nous en ferons; c'est l'affaire de tous.

Bien à vous.

Yves Simon

Les stages 2012

Chaque année notre association organise des stages ouverts à tous.

Cette année nous vous proposons les stages listés ci-après : Pour tous renseignements et inscription : soit, sur le site de

l'association, soit, contacter Jeanne-Marie Baud par tel au 09 79 18 65 97 ou par courriel : jm-baud@wanadoo.fr

1. **Osier vivant** : Samedi 31 mars et dimanche 1er

avril à Griselles, animé par Yvon Allain

2. **Joint de façade** : Samedi 12 et dimanche 13 mai à Fontaines les Sèches, animé par Simon Laporte

.../...

Les stages 2012 (Suite de la page 1)



3. **Badigeon à la chaux** : en pierre sèche : Samedi 28 et dimanche 29 juillet à Fontaines les Sèches, animé par Bernard Maingard
4. **Restauration d'un mur**
5. **Initiation à la couleur** : Dimanche 9 septembre à Griselles, animé par Fabienne Chaptinel ;
6. **Approfondissement de la couleur** : Dimanche 7 octobre à Griselles, animé par Fabienne Chaptinel .

Comment fonctionne notre conseil d'administration ?

Il est composé de :

Président : Yves SIMON,
 Vice-Présidents : Alain VIGNET et Daniel BOURGEOIS,
 Trésorier : Bernard NIEL
 Secrétaires : Jeanne-Marie BAUD,
 Fabienne CHAPTINEL



Membres :

Jarl BENGTSOON
 Dominique LANGUEREAU
 Jean MILLOT
 Jean-François SIMON
 Sylvie ESMIOL
 Gérard PASCARD
 Jean-Paul DAUBARD
 Jean-Pierre GALLICE
 Jean-Marie LAGADEC

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

En dehors de ces réunions nous restons en contact permanent par internet. En fonction de sa disponibilité, de sa compétence, de ses goûts, chaque administrateur soit prend en charge complètement un service, soit assume des tâches ponctuelles, soit apporte utilement connaissance d'un problème, conseils ou avis. Chacun a un rôle très positif.

Au cours de nos débats, les façons de voir les problèmes sont parfois différentes, mais il se dégage toujours, in fine, une ligne de conduite.

Les alignements de frênes têtards à Lucenay-le-Duc

Passant, si tu empruntes la RD 19 entre Fain-les-Montbard et Billy-les-Chanceaux, tu as très certainement été charmé par les nombreux alignements d'arbres aux essences et aux dimensions variées qui animent le paysage de plateau ouvert et dépouillé. Erables, platanes, frênes ainsi qu'un vieux tilleul isolé au lieu-dit « l'Arbre Rond », aux abords d'un calvaire (carrefour des RD 19 et 6), soulignent le tracé parfois sinueux de la route, apportent des points de repère, guident l'automobiliste les jours de brouillards ou de neige, procurent de l'ombre lors des journées estivales chaudes.

Parmi ces alignements, des frênes têtards se remarquent dans la traversée de la commune de Lucenay-le-Duc. En détournant un peu le regard, il est possible d'en apercevoir d'autres le long des routes secondaires, des chemins ruraux, ou insérés dans les dernières haies bocagères qui ont survécu aux aménagements fonciers.

L'arbre

Le frêne élevé, ou commun, de son nom latin *Fraxinus excelsior* L., est une espèce tout à fait commune dans nos paysages de campagne. Son aire s'étend jusqu'à 1600 m environ d'altitude et hors

des régions méditerranéennes ; d'une longévité de 150 à 200 ans, il arbore un port droit, élancé et des branches souvent fourchues ; même lorsqu'il est dépourvu de feuilles, il se reconnaît aisément par ses bourgeons noirs opposés sur les rameaux à l'écorce lisse et verdâtre. Ses feuilles sont composées de 7 à 15 folioles. Chez cet arbre polygame, les fleurs forment des bouquets denses noirâtres ou violacés, à l'extrémité des rameaux ; les fruits se présentent sous la forme de samares groupées en grappes restant longtemps accrochées aux rameaux.

... / ...

Les alignements de frênes têtards à Lucenay-le-Duc (suite)

Les usages

Le frêne est reconnu pour ses diverses propriétés : de par son bois souple, élastique résistant bien aux chocs et aux vibrations, il était autrefois fort apprécié des charrons ; il entrait dans la confection de nombreux objets (manches d’outils, échelles, jouets tournés, pieds de chaise, avirons, skis...).

Il est utilisé également en bois de chauffage. La valeur nutritionnelle des feuilles en a fait un succédané des fourrages. A ce sujet, l’actuel maire de la commune de Lucenay-le-Duc, M. Luc Laure, m’a indiqué que les ramilles de

frêne ont encore été données comme fourrage aux bêtes lors de la canicule de 1976, qui avait brûlé les prairies. Le frêne possède également plusieurs vertus médicinales ; avec les feuilles, est préparé la frênette, une boisson légèrement fermentée.

La forme en têtard

La forme têtard observée dans le paysage résulte de tailles de formation et d’entretien pratiquées dès la jeunesse de l’arbre afin de faciliter par la suite la récolte des ramilles. Après avoir défini la hauteur du tronc, la flèche de l’arbre est étêtée et les branches latérales supprimées. Régulièrement (tous les 2 ou

3 ans environ), des tailles d’entretien sont effectuées, afin de supprimer tous rejets. L’excroissance, ou la tête, formée avec le temps correspond à une accumulation des bourrelets de cicatrisation qui se sont constitués au niveau des points de coupe.

Ainsi, les arbres têtards constituent un véritable patrimoine paysager, qui, à l’image des maisons traditionnelles, témoignent d’un passé rural et d’un savoir-faire méritant d’être connus et préservés.

Sylvie Esmiol

Hiver
2011-2012



Printemps
2009



Restauration d’une façade

Notre maison était recouverte d’un enduit couvrant disparate :

- sur la façade côté jardin, un vieil enduit à la chaux plus ou moins dégradé avait été réparé autrefois en plusieurs endroits au moyen d’un enduit bâtard; le tout avait un aspect plutôt lépreux;

- le pignon était recouvert d’un enduit de ciment; comme pendant longtemps l’eau provenant des toits n’étaient pas évacuée par des gouttières, les murs étaient humides et

l’enduit de ciment empêchait l’humidité de sortir; à l’intérieur de la maison les extrémités des solives du plafond, appuyées sur le mur pignon, pourrissaient.

Nous ne pouvions donc pas nous contenter de rafraîchir les couleurs par un simple badigeon à la chaux. Aussi, nous décidions de remplacer les enduits défectueux par un nouvel enduit à la chaux.

L’artisan a alors dégradé les enduits au printemps 2011, laissé sécher les façades pendant l’été et re-

fait les enduits à la chaux à l’automne.

Le plus difficile était le choix de la couleur de l’enduit et des huisseries. Pour les deux, nous sommes référés aux palettes du livre *Restaurer, aménager, bâtir en Pays Châtillonnais* tout en allant observer dans les villages des environs les couleurs de façades bien réussies.

(suite page suivante)

... / ...

Restauration d'une façade (suite de la page 3)

Pour le fond nous avons choisi parmi les tons ocre jaune; l'artisan a fait quatre échantillons d'environ 50cmX 50cm; leur aspect variait selon que les façades se trouvaient en plein soleil ou bien sous un ciel voilé. Nos critères de choix ont été que la couleur s'harmonise bien avec les murs des granges voisines et ne soit pas trop claire en plein soleil. Après réalisation de l'enduit, l'aspect en grande surface donnait satisfaction mais s'est révélé plus clair que l'échantillon de petite dimension choisi.

Ensuite, faire ou non des encadrements de fenêtres plus clairs ? Nous sommes retournés observer différentes façades dans les villages des environs, puis avons de-

mandé à l'artisan de faire autour des fenêtres un badigeon plus clair que le fond.

Ensuite les volets ? Nous avons remarqué sur les façades des musées de Montbard un vert particulièrement harmonieux, le « vert Buffon ». C'est celui-ci que nous avons finalement choisi.

Quid des fenêtres ? Peindre les fenêtres dans le même ton que les volets aurait conduit à une prégnance trop forte de ce vert sur la façade. Nous décidons un ton plus clair, qui est choisi après plusieurs essais.

Le résultat global est, nous semble-t-il, joli et nous a valu des commentaires agréables de passants Il a été obtenu grâce à la consultation des pa-

lettes du livre, à des observations de façades dans les villages, à la suite d'échantillons réalisés par l'artisan et aussi grâce aux conseils de cet artisan et de Fabienne Chaptinel. Fabienne, rappelons le, est coloriste et donne volontiers des conseils aux adhérents; elle organise aussi des stages de couleurs.

A.S.

Pour des détails complémentaires concernant des restaurations de façades et le choix des couleurs, voir, sur le site de l'association (adresse en bas de page), dans la rubrique informations, les bulletins d'information 2008 et 2009.



Après
restauration



Avant
restauration





Villages Anciens - Villages d'Avenir

Mars 2012 (Suite)

Page 5

Où en est le Parc National ?

Sommaire :

Pages 1 à 4

- Editorial
- Les stages 2012
- Comment fonctionne notre conseil d'administration
- Les alignements de frênes têtards à Lucenay-le-Duc
- Restauration d'une façade

Pages 5 à 8

- Où en est le parc national ?
- Energies alternatives
- Le schéma régional Climat-énergie
- Respect du patrimoine, nos interventions
- Savoir-faire et Faire savoir
- Patrimoine et UNESCO
- La performance énergétique des bâtiments

Ce projet avance :

Le Parc National a maintenant un nom : **Parc des forêts de Champagne et Bourgogne**

Le programme de travail est le suivant :

- janvier 2012 : adoption, par l'Assemblée générale du 20 janvier, d'un rapport de présentation du Parc. Ce rapport, établi par l'équipe dirigeante et légèrement amendé par le Conseil économique, social et culturel ainsi que par le Conseil scientifique, permettra en mars prochain la signature par le Premier Ministre d'un *arrêté de prise en considération*, étape nécessaire de la création du Parc.

- jusqu'à mars 2012 : l'état des lieux : collecter les informations caractérisant le territoire,

- de mars à sep-

tembre 2012 : le diagnostic du territoire : analyser l'état des lieux, définir les points forts et les points faibles, définir le caractère du Parc,

- de septembre à décembre 2012 : les enjeux : définir les points clefs à prendre en compte pour assurer un développement du territoire cohérent avec le caractère,

- de janvier à avril 2013 : objectifs et orientations stratégiques : définir les objectifs pour le (ou les) cœur et les orientations pour l'aire d'adhésion afin de répondre aux enjeux,

- de mai à décembre 2013 : mesures et réglementations : définir les actions à mener pour atteindre les objectifs. Rédiger la réglementation des cœurs.

Ceci aboutira à un *avant-projet* du Parc National, qui sera soumis en 2014 à enquête publique, à

l'adhésion des communes et aboutira au décret ministériel de création du Parc, puis en 2015 à l'arrêté préfectoral constatant le périmètre du Parc.

L'équipe dirigeante

est composée de :

Christophe Gallement, directeur

Sonia Guoussan, directrice adjointe : tourisme et culture

Mathieu Delcamp, biodiversité

Christelle Guérin, développement et économie

Karine Tissot, communication

Nadia Caudrelier, assistante administration.

Cette équipe est complétée par plusieurs chargés de mission recrutés pour l'état des lieux.

Energies alternatives

Ainsi que nous le laissons entendre fin octobre dernier dans notre contribution à l'enquête publique sur le schéma régional climat-énergie, les producteurs de biogaz sont maintenant autorisés à raccorder leurs installations au réseau public de transport de gaz. Il s'agit de gaz produit à partir de déchets urbains, industriels ou agricoles. Le ministère de l'éco-

logie a fait paraître le 21 novembre des décrets définissant les produits aptes à produire du biogaz et les conditions de vente de ce biométhane aux fournisseurs de gaz naturel.

Cette filière va maintenant pouvoir se développer (il n'existe en France que 200 installations de biogaz alors qu'elles sont déjà plus de 3.000 en Allemagne). Elle

intéressera des industries alimentaires, des agriculteurs, des décharges de déchets ménagers.

Il y a là une avancée intéressante dans la production d'énergies alternatives qui ne dégradent pas l'environnement. Certes, la contribution du biogaz à la fourniture globale d'énergie au Pays sera relativement modeste, mais elle n'est pas à négliger.

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél. : 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Le schéma régional climat-énergie

En vue de lutter contre le réchauffement climatique, la France s'était engagée vis-à-vis de l'Europe à diminuer d'ici 2020 sa consommation d'énergie de 20%, ses émissions de CO² de 20% et à porter la part des énergies renouvelables à 23% de l'énergie consommée. Le gouvernement a alors décidé que chaque région (Préfecture de Région et Conseil régional) élaborerait un plan d'actions visant à lutter contre la pollution, recréer de la biodiversité et répondre aux engagements concernant l'énergie. La Région Bourgogne a ainsi défini un « schéma régional climat-énergie » qu'elle a soumis à enquête publique pendant le mois d'octobre dernier.

Nous avons étudié ce volumineux document et avons fait un certain nombre de préconisations, que nous résumons ci-dessous :

- **aménagement fonciers** : ainsi que nous le réclamons depuis deux ans auprès du Conseil général (maître d'œuvre), des Services de l'Etat (qui ont un rôle de contrôle) et de la Chambre d'agriculture (rôle de conseil), nous demandons qu'au cours des opérations de remembrement en cours soient replantées des haies entre parcelles pour recréer des couloirs de vie (biodiversité ; trame verte) et un nouveau paysage.

- **étalement urbain, urbanisme** : nous préconisons de généraliser les Plans locaux d'urbanisme ou les cartes communales, outils qui permettent aux conseils municipaux de réfléchir, avec le concours d'un cabinet d'urbanisme, à l'avenir de leurs villages et de définir extensions, aménagements, lotissements dans le respect du

caractère des villages. Prévoir les aides financières nécessaires pour les petites communes sans ressources.

Afin de réussir la rénovation de logements et les aménagements communaux, nous recommandons d'augmenter les aides financières aux petites communes pour réaliser des opérations Cœur de villages.

- **énergies renouvelables** : par rapport au schéma régional nous préconisons de :

* développer la méthanisation : cette filière intéresse des agriculteurs, industries alimentaires, méga décharges etc. Les producteurs de méthane vont pouvoir maintenant raccorder leurs installations au réseau national de distribution du gaz.

* développer l'hydraulique ; des anciens moulins peuvent être équipés de turbines. Grâce à la remise en service des vannages, cela améliorerait d'ailleurs la qualité de l'eau et la continuité écologique.

Certes, ces deux filières ne fourniront pas des quantités d'énergie très importantes, mais elles ne sont pas à négliger et sont à encourager.

* développer les pompes à chaleur : le schéma régional écarte l'aérothermie. Certes, c'est l'application la moins performante de la pompe à chaleur. Elle n'est peut-être pas à éliminer complètement pour autant : dans des pays froids comme la Suède et la Suisse c'est le procédé de chauffage le plus utilisé en construction neuve. En outre, la technologie est en progrès. Le

schéma régional ne retient que la géothermie de surface. Or, nous constatons que se développent sans difficultés les installations géothermiques par puisage dans les villages pourvus en eau (villages en pied de coteaux ou en bordure des rivières) ; de même, sur les plateaux où l'eau est rare, les installations de captage de chaleur en profondeur fonctionnent grâce à des forages qui, en roche calcaire, n'ont posé aucun problème.

* le solaire : nous préconisons l'installation de panneaux solaires là où ils sont peu visibles : toitures de hangars agricoles, industriels ou commerciaux, toitures d'immeubles en ville. Les centrales solaires sont aussi une solution intéressante : de faible hauteur, elles ne nuisent pas aux paysages.

* Le bois : c'est vraiment la source d'énergie dont la Bourgogne est particulièrement bien pourvue. Cette filière est encore à développer davantage, ce qui valorisera d'ailleurs la forêt.

* L'éolien : son développement en Bourgogne se heurte à plusieurs contraintes :

- la faiblesse du vent, qui amène les promoteurs à aller le chercher à une centaine de mètres de hauteur et donc à édifier des machines de 125 à 150 m de haut, en rupture d'échelle avec les villages, le relief et le paysage bocager.

- les nombreux monuments et sites protégés

- la présence de villages rapprochés les uns des autres.

(Suite page suivante)

Le schéma régional climat-énergie (Suite)

C'est la raison pour laquelle nous avons en 2009 réalisé une étude de terrain sur le sujet dans le Châtillonnais, étude qui définissait des critères minimum d'acceptabilité (dont les principaux sont une distance minimale de 2.000m des villages et un périmètre de visibilité de 10 km ou davantage autour des monuments historiques).

Nous considérons

qu'il faut être très circonspects quant au choix des emplacements de parcs éoliens.

En conclusion, nous considérons qu'il faut développer toutes les énergies en privilégiant celles pour lesquelles la Bourgogne est bien placée et qui ne nuisent pas à l'environnement : surtout le bois, les pompes à chaleur et, avec précautions, le solaire; dans

une moindre mesure la méthanisation et l'hydraulique. Quant aux autres, en particulier l'éolien, nous considérons qu'elles ne doivent intervenir qu'en complément et qu'il faut être très circonspects dans le positionnement d'installations de production de telles énergies. Nous avons demandé que le schéma régional soit revu dans ce sens.

Respect du patrimoine, nos interventions

A Ampilly le sec nous avons participé à l'enquête publique relative à l'établissement d'une carte communale. Par cette démarche la commune s'est livrée, avec le concours d'un cabinet d'urbanisme, à une réflexion sur l'avenir du village. Cela a permis de définir les besoins futurs en matière de logements et d'aménagements ; de localiser les emplacements constructibles dans le respect de l'unité et du caractère du village. Le rapport est assorti de recommandations architecturales et paysagères en référence au livre *Restaurer, aménager, bâtir en Pays Châtillonnais*. Nous avons apprécié cette démarche et avons seulement préconisé quelques recommandations, en particulier au sujet du règlement à prévoir pour le futur lotissement envisagé.

A Laignes, sur invitation du maire, nous avons participé à une réunion du Conseil municipal consacrée à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme, ce qui a permis des échanges intéressants.

A Bissey la pierre, nous avons été saisis d'un projet privé de démolition de trois maisons intéressantes contigües à la mairie. Pour limiter le vide en résultant,

nous avons, avec le Président des Amis du Châtillonnais, parlementé à plusieurs reprises avec la propriétaire et le maire en suggérant que le bâtiment sur rue (inventorié au 19^{ème} siècle comme particulièrement représentatif de l'architecture châtillonnaise) soit repris et restauré par la commune dans le cadre d'une opération cœur de village pour en faire de l'habitat locatif. Nos démarches sont restées sans succès.

Concernant les aménagements fonciers, nous avons eu un entretien très positif avec le Président de la chambre départementale d'agriculture, Dominique Chambrette, au cours duquel nous avons insisté sur l'intérêt de planter des haies entre parcelles remembrées afin de créer un nouveau paysage et de réinstaller de la biodiversité. Nous avons eu un entretien analogue avec le Conseiller général maintenant en charge de ces problèmes, Marc Frot.

Nos interventions sont-elles utiles ?

Participer à des enquêtes publiques ou des réunions relatives à l'élabo-

ration de documents d'urbanisme nous permet de faire quelques suggestions complémentaires aux projets. Cependant , bien des projets (*lotissements, aménagements d'espaces publics..*), sont élaborés sans le concours d'un cabinet d'urbanisme ni du CAUE ; c'est principalement sur ces projets (dont le travail de conception est parfois déficient) que nous pourrions apporter une réflexion complémentaire et, si nécessaire, conseiller de faire appel au CAUE, qui est disponible pour de telles consultations. Pour cela il est nécessaire que nous soyons prévenus à temps par les habitants de la commune. **Merci à nos adhérents de nous informer.**

Quant à nos interventions relatives à des projets de destruction de patrimoines intéressants, sont elles utiles ? Sont elles négatives et vexatoires pour les décideurs ? Nous prenons toujours soin d'écouter les raisons des destructions envisagées et de proposer des solutions alternatives. Ensuite il appartient au maître d'ouvrage de décider.

Savoir-faire et Faire savoir

Pour amplifier notre action l'association s'est dotée de nouveaux outils de communication :

Déjà, notre site, créé et approvisionné par Jean-Marie Lagadec, nous rend de précieux services, notamment en faisant davantage connaître l'association.

Nous faisons paraître cette année, une fois par mois, dans le journal *Le Châtillonnais et l'Auxois* une

chronique rédigée par Jean-François Simon, chronique de vulgarisation qui traite de différents aspects du bâti traditionnel et des méthodes de restauration.

Fabienne Chaptinel a mis au point une plaquette de présentation de l'association, qu'elle vient de faire imprimer. Nous en apporterons à notre assemblée générale ; merci d'en prendre ce jour là et de les

diffuser autour de vous. A défaut, nous pourrions vous en envoyer.

Par ailleurs, l'association a passé un accord avec la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour diffuser maintenant elle-même auprès des commerces intéressés le livre *Restaurer, aménager, bâtir en Pays Châtillonnais*. Cela va être mis en place prochainement.

Patrimoine et UNESCO

Nous savions que l'UNESCO avait mis en garde le gouvernement français au sujet du Mont Saint Michel qui risquait d'être déclassé en raison de projets éoliens à proximité.

Maintenant c'est la ville de Séville qui est menacée de radiation du patrimoine mondial en raison du projet d'érection d'une tour de 178 m de haut « qui aurait un impact excessif et

indubitablement négatif sur la perception des trois sites sur lesquels la ville a obtenu son label ».

Un projet éolien présenté par un promoteur sur le territoire de la commune de Touillon a été refusé par la Préfète en raison de sa proximité avec l'abbaye de Fontenay, patrimoine mondial.

Quant aux Climats de Bourgogne, un des deux

sites (avec la grotte Chauvet) présentés cette année au Patrimoine mondial par la France, ils risquent de ne pas être retenus en raison de projets éoliens envisagés à proximité. La Confédération des appellations et des vigneronnes de Bourgogne, dans sa lettre à la Préfète et au Président de la Région, demande l'abandon de tels projets

La performance énergétique des bâtiments

Suivi de près par les transports, le bâti est le secteur le plus énergivore. Aussi, à la suite du Grenelle de l'environnement, l'Etat cherche à en réduire la consommation.

Les normes de construction deviennent de plus en plus sévères :

La RT 2005 (règlementation thermique 2005) exigeait que les constructions neuves ne consomment, en moyenne sur l'année, pas plus de 150 kWh

par m² et par an.

La RT 2012 met la barre à 50 kWh/m²/an;

la RT 2020 visera le bâti à énergie positive.

Quant au diagnostic de performance énergétique du bâti existant, nécessaire pour la vente d'un logement, il est modifié au 1^{er} janvier 2012. Pour plus de fiabilité, le nombre de critères retenus passe de 30 à 60 et les logiciels de calcul devront être certifiés par l'Etat. La classification des

bâtiments devient la suivante :

Catégorie A : consommation inférieure à 50 kWh/m²/an : logement économique
 B : 51 à 90 kWh/m²/an
 C : 91 à 150
 D : 151 à 230
 E : 231 à 330
 F : 331 à 450
 G : 451 à 500
 H : 500 à 750
 au-delà de 750 : logement énergivore